

L'Écho de la Roche

N°30 - JUILLET 2023



Edito du maire

Nelson Mandela disait : « *Nous devons à nos enfants, les citoyens les plus vulnérables de toute société, une vie à l'abri de la violence et de la peur* ».

3 milliards d'êtres humains sur terre en 1950, neuf milliards prévus en 2050 dans un monde dangereux et agressif sur une planète en souffrance. Comment faire ? Trouverons-nous à l'échelle mondiale cette intelligence collective après laquelle nous courons depuis toujours ?

Nous avons assisté il y a quelques jours dans notre pays à un déchaînement de violences et d'exactions. Des incendies, des pillages, des services publics attaqués, des banques, des mairies, des bibliothèques, des écoles, des piscines... quelle imbécillité !

Plus que jamais, nous avons besoin d'affirmer nos principes, nos valeurs. Tout est difficile. Peu de choses fonctionnent comme on le souhaiterait. Il faut se débattre en tous points. Sécurité, énergie, alimentation, mobilité, travail... nous devons nous préparer ensemble à des défis considérables.

Plus que jamais nous devons rester unis, défendre nos valeurs, notre histoire et nos principes, nous faire respecter. Chacun à notre manière, nous appelons à la justice et à l'ordre sans souhaiter la dérive ou l'autoritarisme... le juste équilibre... un exercice de funambule.

Ce qui fait la force de nos petites communes, c'est notre capacité à nous organiser, c'est aussi d'avoir des interlocuteurs directement accessibles en cas de besoin. A l'intérieur de notre commune, des associations sont présentes et actives. Elles créent, elles aussi, le lien indispensable à notre bon fonctionnement. Pompiers, parents d'élèves, chasseurs, association de loisirs, archers, aînés... je ne peux que vous encourager à les rejoindre en même temps que je les remercie.

Dans notre commune, nous prenons de nombreuses décisions. Ce que nous faisons est soumis aux commentaires, aux interprétations, souvent très différents... l'un aurait fait comme ci, l'autre aurait fait comme ça... nous faisons la moyenne... Les adjoints, les conseillers prennent du temps sur leur vie de famille pour se dévouer aux affaires collectives. Ils prennent aussi des responsabilités. Ce n'est pas si simple. Il faut des équipes de ce type pour tenir la distance et la charge, je vous l'assure.

La commune, c'est le bien commun. Cet environnement, ce patrimoine qui nous appartient à tous. Elle nous sert, mais comment peut-on la servir en retour ? Je vous laisse découvrir, au fil des pages de ce numéro 30, le niveau d'activité de notre petit village. Et si le cœur vous en dit, devenez acteur auprès de nos associations pour une intelligence collective.

Bel été à toutes et à tous.

Votre maire.



www.fleurey.fr

1 place de la Mairie
70160 Fleurey-lès-Faverney

03 84 91 31 59

fleurey-les-faverney@wanadoo.fr

Ouverture Secrétariat

Lundi : 13h30-18h
Mercredi : 13h30-18h

Permanence du Maire

Vendredi : 17h à 19h
sur rendez-vous uniquement

Etat civil

NAISSANCES

29/12/22 :
MENDES SERRALHEIRO
CLERC Zélie

30/01/23 :
JEANDEY Aurore

15/02/23 :
VALENTIN Maé

23/02/23 :
CAPETTE Louise

28/02/23 :
BONNET Nathaniel

DÉCÈS

08/02/2023 :
MILLIOT, veuve CAMUS
Marie-Thérèse

02/06/2023 :
VERCLÉVEN Daniel

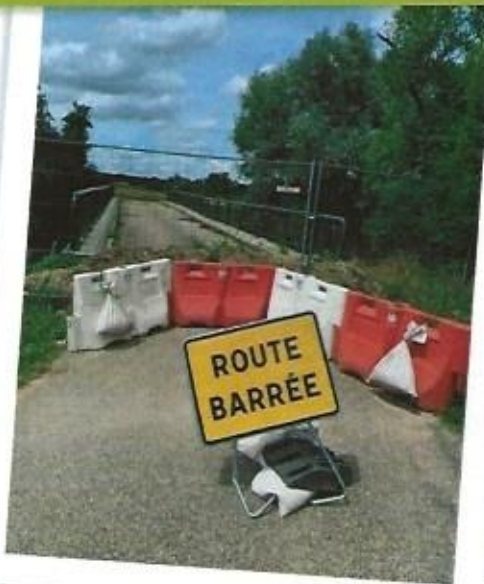
LE PONT

La route qui rejoint Port d'Atelier par les étangs est une départementale, la RD 271. Cette route est très utile aux agriculteurs, aux salariés des entreprises locales. Elle sert de jonction et d'itinéraire aux habitants de plusieurs villages voisins.

Nous en sommes privés depuis le début de l'année et le préjudice est important.

Après avoir projeté de réaliser la réparation du pont pour le mois d'avril, le département, suite à des investigations précises, a finalement repoussé les travaux.

En réponse à nos courriers, le responsable départemental nous informe qu'une solution définitive n'a pas encore été trouvée malgré les investigations menées, mais qu'il pourrait rouvrir le pont de manière temporaire dès le mois d'août tout en limitant le tonnage à 10 ou 19 Tonnes.



On voit clairement, sur les photos, qu'une des piles du pont s'est considérablement affaissée.





Nouvel employé communal

Steve GÉRARD a rejoint la commune depuis le 1^{er} mars. Il habite à Venisey.

Très polyvalent, Steve a des compétences en maçonnerie, couverture et charpente. Il conduit la mini-pelle. Il a vite appris le sens et le fonctionnement de notre réseau d'eau. Il suit de près le système d'assainissement.

Il a rapidement finalisé les travaux d'aménagement du nouvel atelier, refait le toit de la Fontenotte, réparé le toit de la fontaine du haut, révisé les matériels, et pris la mesure de tous les travaux à réaliser.

Une grande satisfaction pour l'équipe. Tous les travaux s'organisent dans une bonne ambiance et une confiance réciproque.



Les piscines et l'eau

Nul n'est censé l'ignorer : nous sommes dans le cadre d'un arrêté préfectoral d'alerte sécheresse depuis plusieurs semaines. Depuis le 13 juillet, alerte renforcée.

Sans rien dire, nous avons admis de nombreux pics de consommation qui, nous le savons bien, ont souvent été liés au remplissage des piscines...

3 familles nous en ont fait la demande... c'est peu !

ÉCONOMISER L'EAU DU RÉSEAU restera l'objectif prioritaire.

Plus que jamais il est temps de récupérer l'eau de pluie, d'installer des mousseurs sur les robinets, des pommes de douche économiques, de réduire le volume et la fréquence des chasses d'eau.

L'acquisition et le raccordement de l'ancienne source de Villers-sur-Port ont permis d'améliorer de 10% nos capacités.

Cela ne sera pas suffisant. Il faudra compter sur votre sobriété.

Au 14 juillet, nos sources ne produisent déjà plus que 90m³ par jour pour une consommation du village de... 90m³.

Il vous est donc demandé d'être particulièrement vigilant quant à votre consommation de l'eau du réseau. Une baisse de la consommation de 10 à 15% serait vraiment utile.

Réussirons-nous cet effort collectif ?

Le forage d'essai qui a été réalisé en bassin de lanterne pourrait venir compléter nos ressources et sécuriser pour longtemps le village.

Mais que c'est long ! Des études succèdent à des analyses puis à des études complémentaires.

Nous attendons, sur ce sujet, le rapport de l'hydrogéologue agréé qui pourrait nous donner l'autorisation de démarrer enfin une enquête publique qui, à son tour, pourrait conclure à la possibilité d'exploiter la nouvelle ressource.



Qualité de l'eau

L'eau de notre réservoir fait l'objet d'analyses fréquentes et régulières. Le laboratoire départemental intervient de manière aléatoire. Les agents chargés du contrôle de l'eau pourraient venir un jour sonner à votre porte pour vous demander un échantillon.

Le 13 juin dernier, une analyse a mis en évidence l'absence de chlore et par conséquent la présence de quelques rares bactéries coliformes dans notre réseau...

Dans ce cas, on interdit la consommation.

Cet incident était dû à la rupture d'un compteur de commande de notre pompe

doseuse automatique. Cette dernière était en fonctionnement, mais elle n'injectait rien dans le réservoir... nous avons immédiatement procédé à une adjonction de chlore dans le réservoir, manuellement pendant plusieurs jours. Le temps de recevoir les pièces commandées et d'organiser une nouvelle analyse, cela a pris quelques jours.

Tout est rentré dans l'ordre. Nous avons distribué de l'eau en bouteilles aux personnes empêchées ou en difficulté pour s'en procurer.

Merci à tous pour votre compréhension et votre patience.



ZONE DE DISTRIBUTION : FLEUREY LES FAVERNEY

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<p>2022</p> <p>L'eau a présenté un résultat non satisfaisant (dépassement de référence(s) de qualité bactériologique). L'eau agressive dégrade les réseaux, favorise la dissolution des canalisations (plomb, cuivre, ..) et détériore la qualité de l'eau. Eau conforme pour les pesticides aux limites de qualité de l'eau suite à l'avis de l'ANSES du 30/09/2022 classant comme non pertinent les molécules Esa-métolachlore et Noa-métolachlore. L'eau distribuée reste de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.</p>	<p>A</p> <p>A : Eau de bonne qualité B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation</p>

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 8 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 454 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

L'eau est prélevée dans un forage et deux sources (aquifère des grès).

Elle est désinfectée au chlore avant d'être distribuée.

Votre réseau alimente 467 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : la commune de Fleurey Les Favorney.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : commune de Fleurey Les Favorney.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 6
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : **19,8 mg/L**
Valeur maxi : **25 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 3
Nombre de mesures : **1,043**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0,006 microgramme/L**

TURBIDITÉ

A Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : 6
Valeur maxi : **0 NFU**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : **5,45 °f**
Valeur maxi : **10 °f**

Quelques conseils

ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



SÉCHERESSE

En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 10/05/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



Les écoles

Beaucoup à dire. Par où commencer ?

C'est la communauté de communes qui gère les écoles de son territoire depuis 2014. On dit qu'elle a « pris la compétence scolaire ».

Depuis 2014, des investissements lourds ont été réalisés sur plusieurs secteurs. Tous ces investissements sont financés par l'ensemble des 13 000 habitants de Terres de Saône. Les élus de tous les villages ont soutenu ces dépenses parce qu'il s'agit de l'aménagement du territoire. Depuis nos villages, nous observons, nous soutenons et nous finançons de très nombreux investissements : Pôle de Favorney, crèche de Favorney, écoles de Saint Remy et de Polaincourt, pôle d'Amance, gymnase d'Amance. Des travaux importants à Port-sur-Saône

sur le camping, le port, la salle saônexpo, les écoles et le centre périscolaire, la future crèche d'Auxon... la liste n'est pas exhaustive...

Mais nous faisons partie de ce territoire et nous avons, nous aussi des demandes légitimes, aussi modestes soient-elles.

Pendant ce temps et depuis trois ans, les villages de Fleurey et d'Amoncourt réclament l'installation d'un local périscolaire. Un projet voté et inscrit dans le PACT (contrat avec le département) qui semble se perdre derrière des intérêts réservés.

Notre commune sacrifie sa salle des fêtes pour la troisième année consécutive sans qu'un acte, un signe, un hochement de tête, un battement de cil ne s'agite pour démarrer toute forme d'étude sur le sujet. Une inertie consciente ou pas ?

La directrice de l'école a demandé le remplacement des fenêtres ou tout au moins des volets roulants très difficiles à manœuvrer. Rien n'est fait depuis trois ans malgré mes multiples relances. Dans le cadre d'une rénovation énergétique, ces travaux coûtent très peu. Aucune étude, aucun devis, aucune demande... Un jeu est hors d'usage dans la cour de récréation, entouré de rubalise depuis plus d'un an. Rien.

Qui l'empêche ? Pourquoi ?

Au travers des échanges que nous avons sur la restructuration des écoles de Port-sur-Saône, il apparaît que certaines écoles pourraient être considérées comme les variables d'ajustement de grosses structures. Je crains que la même stratégie n'ait été envisagée pour nos écoles.

Nous comprenons clairement

aujourd'hui, à l'écoute des « arguments » ou des questions tendancieuses posées par certains, que le bourg de Favorney serait tenté par la dislocation de nos écoles. Une stratégie grossière au mépris de toute entente amicale entre nos communes et de l'intérêt des familles et des enfants. Un affront considérable pour nous qui avons soutenu la construction du pôle de Favorney.

Nous ne démantèlerons pas nos écoles. C'est la vie de nos villages, elles contribuent à leur attractivité. Nous ne transporterons pas nos enfants, pendant des décennies, plusieurs fois par jour sur des kilomètres, par des circuits à rallonge de 20, 30, 40 minutes. Soit pour certains enfants 2 heures de transport par jour. Les chances ne seraient pas égales.

Nos communes ont le droit, comme les autres, de bénéficier de la compétence périscolaire communautaire. Comme tout le monde. Un projet simple qui coûte 400 000 € subventionné à

70% au minimum, 110 000 € à la charge de la CCTDS et 10 000 € à la charge de la commune.

110 000 € pour une centaine d'élèves : 1 100 € par élève. Qui fait mieux ?

Favorney ? 10 000 € par élève.

Amance ? 7 500 € par élève.

Faudrait-il soutenir la construction du pôle de Favorney, celle du pôle d'Amance, les gros travaux de restructuration des écoles et périscolaires de Port-sur-Saône, les travaux de Saint-Remy-Polaincourt, admettre que la crèche de Favorney fasse l'objet de 80 000 € de travaux d'amélioration, et accepter que rien ne se fasse sur notre secteur scolaire alors que c'est de très loin celui qui coûte le moins cher ? Cela n'est pas envisageable.

Va-t-on refaire la cour de Saint Rémy et modifier la crèche de Favorney sans augmenter le nombre de places avant de construire le périscolaire de Fleurey-Amoncourt ?

De temps en temps, d'autres

communes ont des besoins. Il faut l'admettre. Les communes de Fleurey, Amoncourt et Villers représentent 1 200 habitants.

Nos populations croissent, et en même temps nos effectifs scolaires. 57 élèves il y a 8 ans, 79 au minimum à la rentrée prochaine (nouvelle hausse) dont 29 en maternelle et potentiellement 100 avec l'arrivée de Villers-sur-Port. Les directrices des écoles de Fleurey et d'Amoncourt ont d'ores et déjà obtenu un moyen supplémentaire partiel pour 2023-2024.

Toutes les conditions sont réunies pour demander une ouverture de classe. Il appartiendrait à la commission enfance de la communauté de communes de réagir pour la demander d'urgence. Les services se sont contentés de diffuser l'information de l'annonce d'attribution d'un temps partiel à partager.

Avec Madame le maire d'Amoncourt, nous avons donc sollicité cette ouverture de notre propre initiative.

Nous vous avons proposé un projet équilibré, juste, légitime et qui ne coûte pas. Certains tenteraient d'esquiver ce projet au profit d'autres dépenses, contre l'intérêt des familles et des élèves, contre la volonté de nos villages et au fond, contre l'intérêt de la communauté dans toute sa diversité.





COMMENT SE PROTÉGER DES CAMBRIOLAGES DANS LES RÉSIDENCES ?

QUELQUES CHIFFRES

Plus de 300 000 cambriolages ont lieu en France chaque année, soit 1 toutes les 10 secondes.

50 % concernent des résidences principales. Ce délit représente 14 % des atteintes aux biens et il est commis à 55 % entre 14 heures et 17 heures.

EN CAS D'URGENCE



LES BONNES HABITUDES EN CAS D'ABSENCE

- Lorsque vous quittez votre habitation n'apposez pas de mot d'absence sur votre porte, et ne donnez pas l'information sur les réseaux sociaux.
- Ne laissez pas de message sur votre répondeur pouvant faire penser que vous êtes absent longtemps de votre domicile. Vous pouvez transférer vos appels sur votre mobile.
- En cas de départ en vacances prévenez vos proches voisins dans la mesure où vous avez totalement confiance en eux.
- Entretenez la végétation de votre domicile afin de ne pas donner l'impression que le lieu est inoccupé.
- En cas d'absence prolongée, faites ouvrir et fermer les volets de votre maison par une personne de confiance, faites retirer le courrier de la boîte aux lettres et activez l'éclairage de manière aléatoire avec un système de minuterie respectant les normes de sécurité.
- Rangez outils, échelle et matériel de jardinage dans un local fermé afin qu'ils ne puissent être utilisés pour vous cambrioler.
- Dans le cadre de l'opération « tranquillité vacances », signalez votre absence à la gendarmerie locale.
- Déposez vos objets de grande valeur dans un coffre.
- Dissimulez les biens attrayants et facilement transportables.



PROTÉGER SON HABITATION

Une propriété clôturée équipée d'un portail fermé à clé la nuit ou en votre absence constituera un premier obstacle contre l'intrusion.

Équipez les abords extérieurs de votre habitation d'un éclairage s'activant à la détection de mouvement.

Vos portes donnant accès à l'habitation doivent offrir une bonne résistance contre l'effraction (serrure 3 points, système anti dégondage..) Les autres ouvertures ne doivent pas être négligées (barre de renfort intérieure pour les volets ou pose de barreaux correctement scellés aux fenêtres sans volet...)

Si vous optez pour une protection électronique, faites en sorte qu'elle détecte le plus tôt possible une intrusion et que l'information vous soit communiquée de manière fiable et rapide. (alerte sur téléphone portable ou via un télésurveilleur). Attention ce dispositif doit répondre à des prescriptions légales.

Vous pouvez compléter votre dispositif par un système vidéo. L'implantation des caméras doit être judicieuse. L'enregistrement peut être déclenché sur détection de mouvement. Il est préférable de sauvegarder les images auprès de votre fournisseurs d'accès plutôt que sur votre ordinateur familial.

SI VOUS ÊTES TOUT DE MÊME VICTIME

Ne touchez à rien et avisez le plus rapidement possible les services de police ou gendarmerie, même s'il s'agit d'une tentative de cambriolage.

La participation active à la lutte contre le cambriolage est à votre portée. L'application des mesures simples énoncées, vous permettent de contribuer à la diminution du risque de cambriolage de votre habitation.

> En savoir plus sur : www.referentsurete.fr



COMMENT S'EN PRÉSERVER ?

Le délinquant est un être rationnel qui cherche à obtenir un maximum de gain en prenant le moins de risque possible, afin de ne pas être identifié et interpellé. Son choix se portera donc naturellement vers les habitations présentant peu de difficultés.

Diminuer le risque d'être victime d'un cambriolage nécessite d'avoir un comportement quotidien de vigilance et de bon sens.

Lutter contre ce fléau est l'affaire de tous. Toute anomalie de comportement dans un quartier, une résidence ou un immeuble doit attirer votre attention, pour préserver votre habitat et celui de votre voisin. Lors de la commission de méfaits, chez vous ou à proximité, n'hésitez pas à communiquer aux enquêteurs toute information pouvant aider à la manifestation de la vérité.

En cas d'urgence **composez le 17** et ne modifiez rien dans votre habitation avant l'arrivée des forces de l'ordre.

Prenez le temps de photographier tous vos objets de valeur, de noter leurs caractéristiques, ces informations seront très utiles en cas de vol (bijoux, tableaux...). Pour le matériel de type TV, appareil photo, ordinateur... relevez la marque, le type, le numéro de série et les caractéristiques particulières.

Connectez vous vite sur : www.liste-objets-voles.fr



Partenaire de
votre sûreté



La fibre

Promise pour le premier semestre, elle arrivera finalement au deuxième. Le raccordement s'établit, maison par maison, poteau par poteau, de manière progressive et épisodique.

Bientôt, vos opérateurs s'adresseront à vous pour vous proposer leurs forfaits fibre optique. Théoriquement, un bien meilleur débit pour recevoir, envoyer, télécharger...

Les travaux au village

Et ça continue..

Après la rénovation de l'éclairage public en led, la mise en place du nouveau réseau d'assainissements, le remplacement de la canalisation d'eau principale et de nombreux branchements individuels, l'enfouissement des lignes électriques et télécom sous la rue principale, notre village s'est placé dans son époque et a sécurisé ses administrés pour longtemps.

Maintenant que tout est fait en dessous, nous allons passer au-dessus !

Le projet de réfection de la rue principale est bien avancé, en concertation avec le département. Les subventions n'étant pas disponibles pour cette année, ce chantier sera réalisé en 2024. Patience !

Avant de finaliser le projet, à l'automne, nous consulterons les riverains.

Par ailleurs, nous allons lancer un appel d'offres pour refaire une bonne partie de nos chemins. Ils en ont grand besoin mais il faudra ensuite en prendre soin.



Dans l'automne, la Rue de la Fontenotte finira d'être aménagée : réfection de la chaussée, plantations, signalisation, passage piétons.

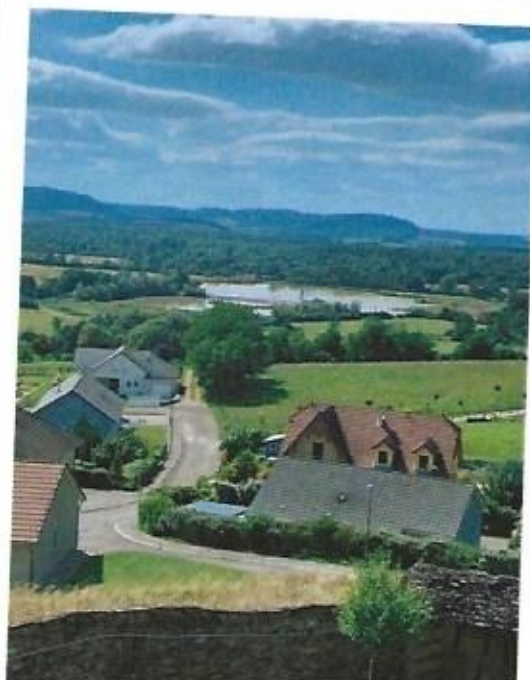
La Rue du Paradis recevra aussi quelques plantations, mobilier urbain, signalisation, marquage.

Ensuite, rue par rue, nous agissons progressivement dans les années qui viennent.

Les étangs de Fleurey

L'extraction des graviers depuis le nouveau plan d'eau le plus proche du village se poursuivra encore quelques mois. A l'étude, un projet de réunion des 6 anciens plans d'eau assorti d'un réaménagement en zone naturelle, pour favoriser la biodiversité.

Un très beau chantier et un très beau site en perspective. Cela prendra des années, certes, mais cela fera de ce site des « vernayes » un très bel endroit.





Le projet photovoltaïque

5 hectares de panneaux sur le site de l'ancienne carrière.

Pour rappel, cette centrale pourrait produire l'énergie électrique de 1 300 foyers. Elle pourrait assurer à la commune une ressource financière estimée à 30 000 € par an. La communauté de communes profitera aussi d'une partie des taxes.

Une première réunion a eu lieu avec les

services de l'état sur la faisabilité du projet. Pas d'opposition pour l'instant. Des études sur la faune et la flore sont en cours, qui seront déterminantes pour la faisabilité du projet, ou qui définiront toutes les mesures à prendre pour éviter ou compenser.

Un point important est levé avec ENEDIS : il sera possible d'injecter l'électricité produite dans le poste source de proximité.

Les impôts et l'augmentation des bases

La commune n'a pas augmenté les impôts depuis plus de dix ans. La communauté de communes n'a pas bougé ses taux depuis deux ans. Mais ne soyez pas surpris, si à réception de votre taxe foncière à l'automne, vous enregistrez une hausse de 7%...

En effet, l'état a décidé de réévaluer les bases des taux, c'est-à-dire la valeur locative de vos biens bâtis et non bâtis.

Cette décision s'applique à l'échelle nationale.



La rénovation des logements communaux

Le projet de rénovation thermique des logements communaux est éligible au « fonds vert ». L'État contribue aussi au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).

Enfin le SIED70 complète le niveau des aides pour parvenir à environ 80% de subventions pour la suppression des chaudières au gaz propane, l'installation de pompes à chaleur et de chauffe-eau thermodynamiques, le renforcement de l'isolation et le remplacement des fenêtres.

Les entreprises ont été retenues. Les travaux débuteront à l'automne.

9 parcelles en Fontenotte

Information exclusive :

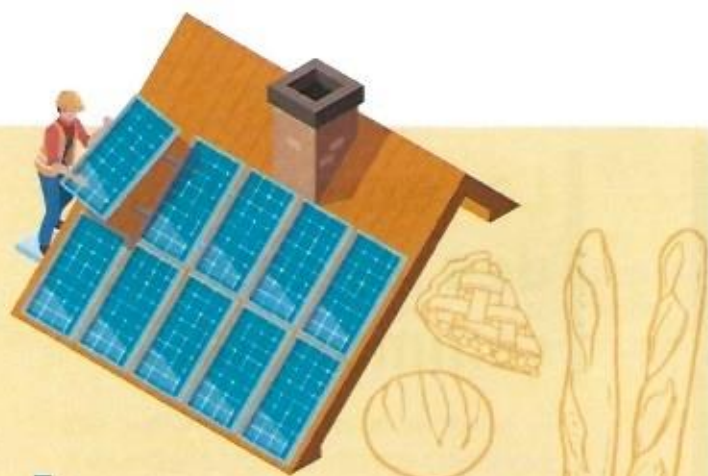
Le « lotissement du ruisseau » sera une zone résidentielle en aval de la rue de la Fontenotte. 9 parcelles viabilisées de 7 à 16 ares seront prochainement disponibles à la vente.

La plupart des parcelles bénéficient d'une exposition SUD.

Notre commune répond à la demande et aménage un nouveau petit lotissement proche des critères de l'« écoquartier ». Une large zone verte est laissée non constructible.

Le prix du mètre carré est estimé à 25€, comprenant viabilisation, voirie et éclairage public.

*Nous allons mettre en place, dans les prochaines semaines, la voirie principale de ce lotissement.
Renseignements en mairie.*



Des panneaux solaires sur la boulangerie

Un projet est en cours pour installer des panneaux solaires sur le toit de la boulangerie : ce dispositif contribuera à la maîtrise des dépenses d'énergie pour le boulanger et assure la pérennité de ce commerce dont on ne pourrait plus se passer...



Les réunions de quartiers

A partir du mois d'octobre, nous organiserons 2 réunions de quartier par mois.

Une formule que nous voulons conviviale pour recueillir les demandes, les idées et les besoins collectifs des Fleuréennes et Fleuréens

L'occasion d'échanger sur les projets de la commune.

Un calendrier sera diffusé en septembre.

Les associations, la vie collective



Le monde change. Le COVID est passé. Les écrans se multiplient, et certaines activités sont devenues comme désuètes...

Il n'est plus possible de faire venir des forains, faute d'avoir suffisamment de fréquentation. Les prix des manèges et des auto-tamponneuses, il faut bien le reconnaître, sont bien moins attirants qu'un parc d'attraction à la journée.

L'année dernière, lors de la traditionnelle distribution de bonbons aux enfants, cinq ou six

familles se sont déplacées...nous nous sommes retrouvés avec un important stock de bonbons.

Personne ne s'est proposé pour gérer et exploiter le verger communal.

Les pompiers sont de moins en moins nombreux. Il est difficile de mobiliser et d'intéresser à ce rôle noble de dévouement.

Les associations souffrent. Comment mobiliser pour organiser des événements au village ?

Lors d'une importante réunion organisée pour les parents d'élèves et l'avenir de nos écoles, très peu étaient présents.

On ne peut se contenter de commenter les événements qui n'ont pas lieu. La commune sert ses habitants. Son dynamisme dépend aussi de l'énergie collective que nous déploierons.

Comment faire ? On en parlera dans les réunions d'automne.

Rappel sur le système d'assainissement



La roselière que nous avons construite avec la commune d'Amoncourt est en fonction. Les roseaux sont désormais à maturité et les rejets dans le milieu naturel sont conformes.

Il est grand temps de se raccorder en direct dans le réseau, en supprimant la fosse septique.

Les premiers certificats de bon raccordement seront diffusés en cette fin d'année.

N'oubliez pas : il s'agit d'un traitement naturel. Les lingettes (ça ne devrait pas exister !), les préservatifs, les serviettes hygiéniques, les chewing-gums, les produits de reste de peinture, les produits pétroliers et tout ce qui vous semble suspect n'ont strictement rien à faire dans notre réseau.

Les déchèteries sont bien équipées. Utilisons-les.

Les chats, les chiens

Avoir des animaux, c'est bien. Mais il faut aller au bout de la démarche et s'en occuper. Un chien, quelle que soit sa taille, ne doit pas être lâché dans le village. Il urine et défèque un peu partout sans maîtrise. Il ne doit pas non plus aboyer à longueur de journée et de manière intempestive après tout ce qui se passe dans son environnement large.

Un chat non stérilisé ne doit pas être lâché sans son maître dans le village. Il urine et défèque un peu partout, cause des nuisances sonores ou olfactives. Les chats se battent entre eux et se transmettent des maladies.

Les propriétaires de ces animaux doivent impérativement ramasser les excréments de ces derniers sur les trottoirs ou sur la voie publique.

À l'automne, nous organiserons une campagne de capture et de stérilisation des chats errants.



Une réunion publique aura lieu avec la responsable de l'association « adopte un chat », pour en expliquer les modalités et recenser les volontaires.

Adopte 1 chat



Protéger
 limiter la prolifération
 Favoriser l'adoption
 Combattre la maltraitance

Panneau pocket

Vous êtes 478 à avoir téléchargé cette application qui est développée en coopération avec l'AMRF (association des maires ruraux de France)

C'est hyper utile. Les infos de la commune en temps réel. Pas de pub, pas de cookie.

Renseignements ci-contre :



TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT VOTRE APPLICATION PANNEAUPOCKET

Recevez les alertes et les informations de votre commune en 4 CLICS

- 1 Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette   
- 2 Tapez "PanneauPocket" dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones).
- 3 Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket en tête de liste. Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir".
- 4 Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le  à côté du nom de votre commune. Vous recevrez les notifications de son actualité en temps réel.

Félicitations, vous venez d'installer PanneauPocket sur votre téléphone ou votre tablette !
L'application est sans publicité, gratuite et sans récolte de donnée personnelle.

Retrouvez également toutes les infos et alertes depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com

BONNE UTILISATION !

L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "Non" sur cette étape.

BRÈVES

Folklore au village

Le vendredi 4 août : le Portugal.

32 danseurs et bonne soirée en perspective autour des burgers et des pizzas du boulanger. Buvette mise en place par une association.

ASSOCIATION FLEUREY LOISIRS

L'Association Fleurey Loisirs a prévu une soirée festive dans la salle des fêtes avant la fin de l'année ainsi qu'un voyage... destination à préciser. Un vide grenier-brocante est programmé pour 2024.

Pour rejoindre cette association, contact : Laurence GUERNE 06.89.41.50.00

Cette année vous allez recevoir à Fleurey-lès-Faverney :

**LE PORTUGAL
LE VENDREDI 4 AOÛT
A 20H30**

Présentation du groupe Rancho folclórico da casa Povo de Maiorca
35 personnes

Le "Rancho folclórico da casa Povo de Maiorca", vient de Figueira da Foz dans le comté de Coimbra, il fait partie du collectif local « Casa de Povo » depuis 1968.



Le "Rancho folclórico da casa Povo de Maiorca", a pour objectif : le rassemblement, l'étude, ou encore la préservation et la diffusion ethnique.

Les danses inspirées de la communauté (les traditionnelles « Modas de Roda » dans régionale faite en groupe) sont connues pour leur sérénité avec des variantes introduites qui démontrent le côté joyeux des activités typiques des personnes de la campagne !

Elles remplissent de bonheur les danses du pays dans leur quotidien ainsi que dans leur travail habituel tel que la plantation, le désherbage, les récoltes de riz et les soirées de l'« Adiadós » (traditionnel banquet que les anciens vigneronns donnaient).



VERGER COMMUNAL

On recherche un groupe de bénévoles pour gérer le verger communal et contribuer au fleurissement de la commune à partir de 2024.

Renseignements en mairie.



SAPEURS-POMPIERS

Les POMPIERS recrutent...on en a besoin. Engagez-vous. Aucune formation particulière n'est demandée. Seulement l'envie d'aider.

Contact : Katia AKYUZ 06.49.07.74.60



YOGA

Les cours de Yoga reprennent début septembre.

Pour tous, de 12 à 98 ans. Une info « panneau pocket » vous donnera les précisions.

Contact : Coralie Villemin 06.32.15.45.30





Horaires de tonte et de travaux

Rappel de l'arrêté préfectoral

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 9h à 12h et de 14h à 19h30
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h00

Bruit, nuisances

Respect, tolérance, équilibre.

Nous sommes parfois informés ou sollicités pour des arbitrages.

Ma liberté s'arrête là où commence celle des autres. Faire la fête toute une nuit sans avoir prévenu ou associé les voisins, à grand renfort de musique et d'éclats de voix, ce n'est pas autorisé, même quand on est chez soi. A plus forte raison si l'évènement se reproduit plusieurs fois dans l'année. Tout est question de respect et de bon sens.

A l'inverse, déranger les forces de l'ordre pour peu de choses peut faire perdre toute crédibilité.

Etre propriétaire ne donne pas le droit de dégrader la vie de ses voisins.



Directeur de la publication : Franck TISSERAND - Rédaction : Franck TISSERAND.

Credits photos : Marie de Fleury - Et Favreney - Freepix - Ne pas jeter sur la voie publique - Imprimé par nos soins - Concept art : FLIGRANE - PJSÉY - 06 32 41 59 53 - 811 018 464 00332